

Bulletin municipal

Lavaltrie *vous informe*



Hiver 2025

**Budget
2025**

Page 2

**Nouveau
Portail citoyen**

Page 6

**Nouvel
écocentre**

Page 20

**Calendrier
des collectes**

Page 24



MOT DU MAIRE

Budget 2025



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

La gestion municipale repose essentiellement sur une saine gestion budgétaire. Ce processus exige une planification soigneuse et réfléchie, où chaque détail est pris en compte. C'est dans cet esprit que le budget 2025 a été minutieusement élaboré, afin de maintenir la qualité des services offerts à Lavaltrie, à juste coût.

Dans le contexte économique actuel, l'atteinte de l'équilibre entre la capacité de payer des contribuables et les charges fiscales imposées à la Ville a constitué le principal objectif de l'exercice budgétaire. Cette préoccupation première façonne les décisions du conseil municipal et nous permet d'offrir aux citoyennes et citoyens de Lavaltrie un milieu de vie exceptionnel, tout en favorisant les conditions pour qu'ils profitent pleinement de cette qualité de vie.

À la page 4, vous pourrez constater que le Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027 reflète pleinement notre vision pour Lavaltrie. Il nous permet de concrétiser de nombreuses actions prévues à notre planification stratégique, afin de bâtir un milieu de vie dynamique et attrayant où chacun peut s'épanouir. Des projets importants, comme l'aménagement d'un parc de planche à roulettes et d'une salle communautaire, ou encore les travaux de réfection des infrastructures, illustrent notre ambition de répondre aux besoins présents tout en préparant l'avenir.

En terminant, je tiens à souligner le travail rigoureux du conseil municipal et de notre équipe administrative, qui ont contribué à l'élaboration de ce budget. Vous pouvez d'ailleurs consulter le document explicatif complet sur notre site Internet pour en savoir davantage. Bonne lecture!

Christian Goulet
Maire de Lavaltrie



Augmentation significative de 9 % de la contribution financière à la Sûreté du Québec, représentant une somme additionnelle de 206 236 \$. Augmentation de 2,4 % de la quote-part à la MRC de D’Autray, représentant un montant supplémentaire de 82 827 \$.



Conformément aux exigences de la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable, des compteurs d’eau devront être installés pour les immeubles industriels, institutionnels, commerciaux, agricoles ainsi que pour 60 résidences sur le territoire (programme volontaire). Cette obligation représente une nouvelle dépense de 210 000 \$.

FAITS SAILLANTS

**BUDGET D’OPÉRATION
DE 29 598 004 \$**



Le conseil municipal alloue 1 300 000 \$ de son excédent de fonctionnement non affecté (surplus) au financement des projets non récurrents afin de diminuer l’impact fiscal.

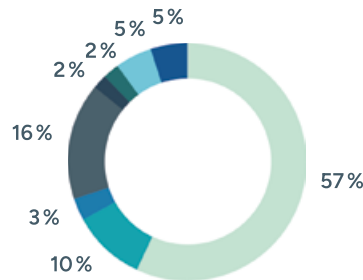
→ **IMPACTS SUR LA TAXATION**

L’augmentation de la taxe foncière générale pour une résidence unifamiliale a été limitée à 2,25 % pour l’année 2025.

La tarification des services municipaux (aqueduc, égouts et matières résiduelles) a aussi été limitée à 2,25 %.

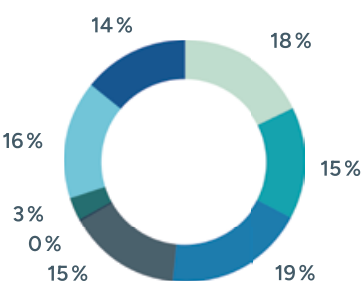


**REVENUS DE
FONCTIONNEMENT**



Taxes générales	16 177 925 \$	57 %
Taxes – service de la dette à l’ensemble	2 803 815 \$	10 %
Taxes - service de la dette aux secteurs	737 750 \$	3 %
Compensation pour services municipaux	4 703 760 \$	16 %
Paiement tenant lieu de taxes	439 200 \$	2 %
Services rendus	526 810 \$	2 %
Imposition de droits, amendes et pénalités	1 484 350 \$	5 %
Transferts et subventions	1 702 394 \$	5 %
Affectations des surplus (pour équilibrer le budget)	1 022 000 \$	
Total	29 598 004 \$	

**DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT**



Administration générale	5 395 037 \$	18 %
Sécurité publique et civile	4 429 394 \$	15 %
Transport et voirie	5 509 240 \$	19 %
Hygiène du milieu	4 572 341 \$	15 %
Santé et bien-être	7 500 \$	0 %
Aménagement, urbanisme et développement économique	833 556 \$	3 %
Loisirs, art et culture	4 647 184 \$	16 %
Remboursement dette à long terme	4 203 752 \$	14 %
Total	29 598 004 \$	

TAUX DE TAXATION FONCIÈRE	Taux 2024	Taux 2025	Écart en %
Taux de base (immeubles résidentiels et agricoles)	0,5044	0,5157	+2,25 %
Terrains vagues desservis	0,9086	1,5537	+71 %
Immeubles de 6 logements et plus	0,6135	0,6426	+4,75 %
Immeubles non résidentiels commerciaux de 1 500 000 \$ et moins	0,9086	0,9449	+4 %
Immeubles non résidentiels commerciaux de 1 500 000 \$ et plus	1,3994	1,4694	+5 %
Immeubles industriels de 1 000 000 \$ et moins	0,8000	0,8320	+4 %
Immeubles industriels de 1 000 000 \$ et plus	1,2000	1,2600	+5 %
Autre taxe foncière générale (service de la dette) – toute catégorie d’immeubles imposables	0,0889	0,1010	+13,61 %

PRINCIPAUX PROJETS

Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027

Parmi les projets priorisés par le conseil municipal de Lavaltrie, mentionnons notamment :

- la réfection et la construction d’infrastructures de la montée Guy-Mousseau;
- l’aménagement d’un vélo-parc et d’un parc de planche à roulettes;
- la construction d’une salle communautaire;
- la modernisation de la Bibliothèque;
- la mise en place d’un programme d’aide financière pour le débranchement de drains français, clapets et gouttières;
- des travaux de mise à niveau des équipements d’assainissement des eaux usées;
- des travaux préparatoires pour la mise aux normes de l’usine de filtration;
- l’ajout d’éclairage public dans les projets domiciliaires;
- la réhabilitation de conduites sanitaires sur différents tronçons et réfection de rues;
- la poursuite de la réfection du pavage sur les rangs et différentes rues;
- le prolongement du trottoir sur la rue Notre-Dame jusqu’à la fin de l’avenue des Pins.

Pour obtenir plus de détails au sujet du budget municipal, veuillez visiter la page «Budget et états financiers» du site Internet de la Ville.

TARIF DES SERVICES RÉSIDENTIELS	2024	2025
Eau	266 \$	272 \$
Égout	191 \$	195 \$
Gestion des matières résiduelles	246 \$	252 \$
Gestion des matières résiduelles (semi-enfouies)	48 \$	50 \$
Gestion des fosses septiques	84 \$	88 \$

TAXES MUNICIPALES

Si votre compte de taxes municipales 2025 est de plus de 300 \$, il est possible de le payer en cinq versements :
6 mars, 29 avril, 18 juin, 12 août, 28 octobre.

Information

Pour obtenir tous les détails en lien avec le compte de taxes municipales, veuillez visiter la page «[Taxes municipales](#)» du site Web de la Ville ou communiquer avec nous en composant le 450 586-2921, option 1.

CAFÉ-CAUSERIE DU MAIRE

Lavaltoises et Lavaltois sont invités à la quatrième édition du Café-causerie avec le maire, M. Christian Goulet, le samedi 22 février 2025, de 10 h à midi, au Garage à Simon (1345, rue Notre-Dame), situé derrière le presbytère.

Le Café-causerie se veut un moment de partage d’information et de discussions respectueuses, dans l’ambiance chaleureuse et intimiste du Garage à Simon. Les échanges porteront sur le budget 2025 et les projets à venir. Une période de questions est prévue à la suite de chacun des sujets.

Café, chocolat chaud et muffins seront servis gratuitement.
Bienvenue à tous !





Vos élus municipaux, de gauche à droite: Lisette Falker, Anne Charlot-Mayrand, Christian Goulet, Francine Ranger, Marie-Pier Villeneuve, Pascal Tremblay, Denis Moreau, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal sont présentées devant le public, à l'hôtel de ville, situé au 1370, rue Notre-Dame, et en direct sur la page Facebook de la Ville de Lavaltrie. L'enregistrement de chaque assemblée est mis en ligne sur le compte YouTube de la Ville, le jour suivant sa tenue.

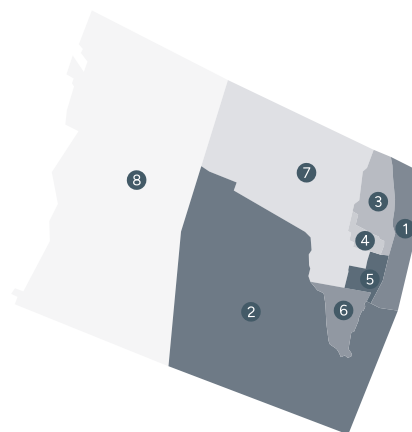
Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu à 19 h. Voici les dates des prochaines séances 2025: 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 18 août, 8 septembre, 1^{er} octobre, 17 novembre et 8 décembre.

L'ordre du jour de chaque séance est disponible le jour même de la séance, dans la section «Actualités» du site Internet de la Ville, alors que les procès-verbaux sont disponibles dans la section «[Conseil municipal](#)».

Période de questions

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent poser des questions aux élus municipaux (le nombre étant limité à 3 questions par personne) peuvent le faire sur place, durant la période de questions prévue lors de la séance.

La période de questions est dédiée uniquement aux personnes présentes dans la salle. Certaines personnes pourraient se sentir plus à l'aise de poser des questions ou de discuter de leurs préoccupations sans être filmées, ce qui encourage une participation plus ouverte et transparente.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se tiennent tous les quatre ans, le premier dimanche du mois de novembre. La prochaine élection aura lieu le 2 novembre 2025, avec une journée de vote par anticipation prévue le 26 octobre 2025.

Vous souhaitez contribuer activement à l'amélioration de notre milieu de vie et participer au développement de notre communauté au sein du conseil municipal? Ce sera bientôt le moment de poser votre candidature pour agir comme mairesse, maire, conseillère ou conseiller.

Pour rester informé tout au long du processus électoral ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, abonnez-vous à l'infolettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et visitez la page d'Élections Québec.

Nous vous invitons également à consulter la page «[Élections municipales](#)» du site Internet de la Ville pour suivre le calendrier et les étapes en cours.



Nouveau ! PORTAIL CITOYEN

Accédez à vos services municipaux en quelques clics !

- **Inscription au nouveau système d'alerte de masse Alerte Lavaltrie**
Mesures spéciales en lien avec la sécurité publique, avis d'ébullition, travaux routiers, rappels divers, etc.
- **Demande de permis**
Rénovation, construction, arrosage, coupe d'arbre, etc.
- **Demande de subventions**
Pointe d'eau, borne électrique, plantation d'arbres, etc.
- **Dépôt d'une requête ou d'une plainte**
Nid de poule, signalisation, etc.
- **Consultation de l'évaluation foncière de votre propriété et de votre compte de taxes municipales**
- **Participation aux sondages**
- **Inscription aux activités**
Sportives, de loisirs et culturelles
- **Et plus encore !**

Accessible en tout temps, le Portail citoyen permet de simplifier le traitement des demandes et d'optimiser l'expérience citoyenne.

INSCRIPTION

Si vous possédez déjà un compte sur la plateforme Voilà

1. Cliquez sur « [Connexion](#) » et saisissez les informations demandées (courriel et mot de passe) que vous utilisez habituellement pour vous connecter à la plateforme Voilà.
2. Vous serez ensuite redirigé vers votre Portail citoyen et vous pourrez compléter la configuration de votre compte citoyen.

Si vous ne possédez pas de compte sur la plateforme Voilà

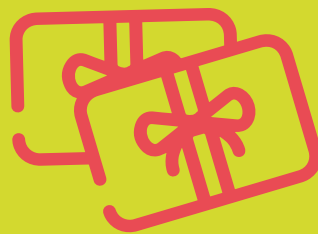
1. Cliquez sur « [Inscrivez-vous](#) », puis sur « [Enregistrement](#) » et saisissez les informations demandées (prénom, nom, courriel, et mot de passe) afin de créer votre identifiant.
2. Cliquez à nouveau sur « [Enregistrement](#) ».
Vous serez ensuite redirigé vers votre Portail citoyen et vous pourrez compléter la configuration de votre compte citoyen.

APPLICATION MOBILE

Téléchargez l'application mobile Portail Lavaltrie pour profiter des avantages de cet outil sur votre cellulaire ou sur votre tablette électronique. L'application est disponible dans l'App Store et sur Google Play.

BESOIN D'INFORMATION OU D'ASSISTANCE

Si vous éprouvez des difficultés lors de votre inscription, ou si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous en composant le 450 586-2921, option 1.



GAGNANTS DE 500 \$ EN ÉPICERIE

En s'inscrivant au Portail citoyen et au système d'alerte de masse Alerte Lavaltrie avant le 1^{er} février 2025, les résidents de Lavaltrie couraient la chance de gagner l'une des deux cartes-cadeaux de 500 \$ chez IGA.

Félicitations à Mme Keily Pérez et M. Fernand Hamel qui se méritent ce fabuleux prix !



LAVALTRIE RÉCOMPENSÉE AU MÉRITE MUNICIPAL POUR SA PLACE DU 350°

En novembre dernier, la Ville de Lavaltrie a eu l'honneur de remporter le prix « Aménagement du territoire et urbanisme » pour sa Place du 350°. Cette prestigieuse distinction a été décernée lors de la cérémonie des lauréats du Mérite municipal 2024, organisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ce prix souligne le rôle crucial des municipalités dans la création d'aménagements qui enrichissent la qualité de vie de leur collectivité.

Un espace rassembleur

Inaugurée en 2022 pour célébrer les 350 ans de Lavaltrie, la Place du 350° est l'un des legs les plus emblématiques de cet anniversaire historique. Conçu comme un espace chaleureux et rassembleur, ce lieu met en valeur le patrimoine lavaltois tout en offrant un cadre exceptionnel pour des événements uniques.

Un élément marquant de cet aménagement est la petite chapelle, qui a été déplacée et revalorisée en son centre, trouvant ainsi un emplacement idéal qui renforce son rôle symbolique et patrimonial. Avec ses aménagements paysagers soigneusement pensés, sa pergola, ses 40 places assises et ses équipements événementiels intégrés, la Place du 350° s'est rapidement imposée comme un lieu incontournable pour les citoyens et les visiteurs.

La Ville de Lavaltrie tient à remercier et à souligner l'expertise de l'Atelier Urbain, une firme spécialisée en aménagement, urbanisme et design urbain, reconnue pour son engagement en faveur du développement durable. La Ville remercie également tous les services municipaux et les personnes ayant contribué à la concrétisation de ce projet exceptionnel.

Ce prix inspire grandement le conseil municipal et l'administration à poursuivre la création d'espaces qui incarnent pleinement l'essence, la vitalité et la beauté de Lavaltrie.



Sur la photo, de gauche à droite : Marc-Olivier Breault, directeur général, Nathalie Des Alliers, directrice des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ainsi que Christian Goulet, maire de Lavaltrie.

Recevoir cette distinction est un immense honneur pour Lavaltrie.

La Place du 350° reflète notre volonté de laisser un héritage durable et rassembleur, à l'image des 350 ans d'histoire de notre communauté.

Savoir que nos citoyens se l'approprient comme lieu de rencontres et de partage est une source de grande fierté pour nous tous.

mentionne M. Christian Goulet, maire de Lavaltrie.

BONIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE FAÇADES, D'ENSEIGNES ET LE VERDISSEMENT DES COURS AVANT

Afin de mieux vous soutenir dans vos projets, la Ville de Lavaltrie a procédé à la bonification de ce programme d'aide financière. Ce dernier vise à stimuler la vitalité économique par la revitalisation et l'embellissement du territoire, en harmonie avec son noyau urbain et ses caractéristiques architecturales patrimoniales.

Voici les bonifications apportées :

- **Rénovation de façades**

Le montant maximal de l'aide financière demeure fixé à 25 % des coûts admissibles, mais jusqu'à concurrence de 5 000 \$ plutôt que 3 000 \$.

- **Réfection ou remplacement d'enseignes**

Le montant maximal de l'aide financière demeure fixé à 25 % des coûts admissibles, mais jusqu'à concurrence de 3 500 \$ plutôt que 3 000 \$.

- **Verdissement des cours avant**

Le soutien financier offert double, passant ainsi de 5 000 \$ à 10 000 \$, avec une couverture passant de 40 % des coûts admissibles à 50 %.

- **Admissibilité au programme**

Davantage d'immeubles commerciaux et résidentiels sont maintenant admissibles à ce programme d'aide financière. Ce programme s'adresse maintenant à ceux situés en bordure de la rue Notre-Dame et ceux situés en bordure de la rue Saint-Antoine Sud et de la route 131, à partir de l'intersection de la rue Notre-Dame jusqu'à l'intersection du rang Saint-Jean Sud Est et Ouest.

Pour en savoir plus à propos de ce programme, veuillez consulter la page « Aide financière : façades, enseignes et verdissement » du site Internet de la Ville. Il est également possible de communiquer avec le Service de l'urbanisme, au 450 586-2921, option 2 ou par courriel à urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca.



Une belle réalisation de Carrossier ProColor, qui a bénéficié du Programme d'aide financière pour la rénovation de façades.



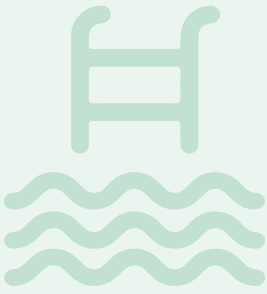
CHANGEMENTS DE SIGNALISATION

La Ville de Lavaltrie a procédé à certains changements au niveau de la signalisation sur le territoire :

- ajout de panneaux d'arrêt dans le Parc industriel et sur le chemin Georges ;
- retrait de deux panneaux d'arrêt près du 45, rue de la Paix ;
- ajout d'une interdiction de stationnement sur le côté Est de la rue des Érables, et ce, incluant le rond-point complet ;
- ajout d'une interdiction de stationnement pour une portion de la terrasse Pelletier.

Ces changements sont faits dans l'objectif d'assurer la sécurité de tous et d'améliorer la fluidité de la circulation. **Merci de respecter le code de la sécurité routière en tout temps.**





MISE AUX NORMES DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

En 2023 et 2024, des tournées d'inspection estivales ont été réalisées afin d'identifier les piscines non conformes au *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*.

À titre de rappel, ce règlement s'applique à l'ensemble des piscines résidentielles du territoire québécois, et ce, peu importe leur année d'installation, et relève de la responsabilité des municipalités. En 2025, le Service de l'urbanisme et son équipe d'inspection poursuivront cette démarche de vérification et de mise aux normes de sécurité des piscines résidentielles.

L'hiver étant une période idéale pour planifier des travaux de mises aux normes de votre piscine, le Service de l'urbanisme vous invite à consulter la page « Piscines et spas » du site Internet de la Ville où des guides de référence illustrés s'y trouvent afin de faciliter vos démarches.

Pour toute question ou pour vérifier si un permis est requis, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme en composant le 450 586-2921, option 2, ou en écrivant à urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca.

ASSOUPLISSEMENT POUR LES LOGEMENTS ADDITIONNELS

La Ville de Lavaltrie a récemment annoncé l'adoption de mesures d'assouplissement quant aux normes applicables à un logement additionnel dans une résidence unifamiliale isolée.

Cette initiative, qui constitue une des actions prévues dans la *Politique d'habitation* qui est actuellement en cours d'élaboration, a pour objectif de faciliter l'accès à la propriété, tout en augmentant l'offre de logements sur le territoire de Lavaltrie.

En résumé, les nouvelles dispositions auront pour effet :

- d'augmenter à 40% de la superficie de plancher de la résidence la superficie maximale du logement additionnel et, s'il est situé au sous-sol, permettre son occupation en totalité;
- de permettre deux chambres plutôt qu'une seule dans un tel logement;
- d'assouplir les exigences liées à la superficie minimale et aux issues.

Pour obtenir des informations supplémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme en composant le 450 586-2921, option 2, ou en écrivant à urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca.



DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Retour sur les consultations citoyennes

La phase 2 de la *Politique de développement social de Lavaltrie* est terminée.

Nous tenons à remercier chaleureusement les 300 participants, soit des citoyens ou des membres des organismes et des écoles, qui ont contribué activement à cette démarche collaborative.

Prochaines étapes

Voici ce qui est prévu pour la suite de ce projet, en 2025 :

• Analyse et priorisation

Avec les comités consultatifs composés de différents partenaires et bénévoles, identification des enjeux, des orientations, et des objectifs qui composeront le plan d'action.

• Création du plan d'action

Avec les comités consultatifs, élaboration des solutions et des actions en développement social.

• Adoption officielle

Approbation par le conseil municipal de la politique et du plan d'action.

• Lancement et diffusion

Présentation de la politique et du plan d'action à la population.

• Mise en œuvre

Déploiement et suivi des actions prévues au plan d'action.

Suivez-nous sur le site Web et la page Facebook de la Ville pour rester informé de l'évolution de ce projet !

DES SOINS SPÉCIALISÉS À PROXIMITÉ

Par son programme d'aide financière aux entreprises, la Ville de Lavaltrie est heureuse d'offrir son soutien à la clinique privée d'échographie obstétricale Les soins Lotus, nouvellement ouverte à Lavaltrie!

Cette clinique propose un service complet de dépistage prénatal dès le premier trimestre de grossesse. Elle se distingue par ses échographies spécialisées ainsi que ses prélèvements sanguins pour la trisomie 21. L'entreprise Les soins Lotus compte sur l'expertise d'une technologue en imagerie médicale et de quatre gynécologues-obstétriciens, en plus de travailler avec plusieurs partenaires afin d'allier innovation et expertise.

Située au 49, chemin de Lavaltrie, dans le même édifice que la clinique médicale, l'entreprise permet maintenant aux parents lavaltois d'avoir accès à des services de grande qualité sans avoir à se déplacer à l'extérieur de la région! À toute l'équipe, la Ville de Lavaltrie vous souhaite la bienvenue!



VOS CIRCULAIRES EN UN CLIC!

Depuis le lancement de la campagne promotionnelle *Mon cœur est ici, mes achats aussi*, visant à dynamiser l'économie locale, la Ville de Lavaltrie multiplie les initiatives pour encourager l'achat local et sensibiliser la population à l'importance de ce geste.

Une nouvelle initiative vient s'ajouter à cette campagne, soit la mise en ligne des circulaires des commerces locaux qui le souhaitent, rendant ainsi ces informations accessibles en un seul clic. Visitez la page «[Mon cœur est ici, mes achats aussi](#)» du site Web de la Ville pour consulter la version électronique des circulaires et découvrir les offres de vos entreprises locales. Merci de soutenir l'achat local, un geste simple qui fait une grande différence pour notre communauté!

Vous êtes entrepreneur?

Pour rendre votre circulaire disponible via le site Internet de la Ville de Lavaltrie, nous vous invitons à transmettre le lien de la page de votre site Web contenant les circulaires de votre entreprise à mmessier@ville.lavaltrie.qc.ca. Des publications faisant la promotion de ces circulaires seront faites mensuellement sur la page Facebook de la Ville. Profitez de cette offre de visibilité tout à fait gratuitement, dès maintenant!

DES OUTILS GRATUITS POUR LES ENTREPRENEURS

La Ville met à la disposition des entrepreneurs plusieurs outils promotionnels gratuits afin de promouvoir l'achat local dans la communauté. Certains outils sont déjà disponibles en ligne, dans la section «[Affaires](#)» du site Internet de la Ville, sous l'onglet «[Mon cœur est ici, mes achats aussi](#)». Les entrepreneurs peuvent aussi obtenir d'autres outils gratuitement (autocollants, pendentifs promotionnels, coroplastes) et/ou emprunter du matériel promotionnel pour leurs activités et leurs événements. Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire prévu à cet effet, également accessible sur le site Internet de la Ville.



SUCCÈS D'UNE ENTREPRISE D'ICI

La Ville de Lavaltrie tient à souligner le 5^e anniversaire de la Résidence EVA, un lieu qui occupe une place importante dans notre communauté.

Merci au personnel dévoué et bienveillant qui rend ce milieu de vie aussi chaleureux, dynamique et accueillant pour nos aînés. Vous jouez un rôle essentiel dans la qualité de vie des résidents !

Félicitations à toute l'équipe de la résidence EVA pour ces cinq belles années et nos meilleurs vœux pour la suite !



Clinique visuelle VisionEra



Cartons Corrugard



Maîtres Notaires



Blue Eden et DRH



LE MAIRE REND VISITE À DES ENTREPRISES LAVALTROISES

Dans les derniers mois, M. Christian Goulet, maire de Lavaltrie, M. Jocelyn Guévremont, conseiller municipal responsable du développement économique, ainsi que Mme Mélanie Messier, responsable du développement économique de la Ville de Lavaltrie, ont rendu visite à plusieurs entreprises du territoire.

Organisées en collaboration avec le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL), ces rencontres sont l'occasion d'échanger en toute simplicité avec des entrepreneurs inspirants et passionnés sur les produits et les services qu'ils offrent ainsi que sur les défis vécus et ceux à venir.

Ce fût un réel plaisir d'aller à la rencontre des propriétaires et des employés de la clinique VisionEra, Maîtres Notaires, DRH, Blue Eden et Cartons Corrugard ! Merci aux entrepreneurs et leurs équipes pour les discussions enrichissantes et l'accueil chaleureux. Bonne continuité !



DÉCOUVREZ LE PARC FERNAND-GIGUÈRE

En novembre dernier, la Ville de Lavaltrie a inauguré le parc Fernand-Giguère, un nouvel espace vert conçu pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens. Situé à l'intersection du chemin de Lavaltrie (route 131) et du rang Saint-Jean Sud-Ouest, ce parc s'intègre harmonieusement dans l'urbanisation de la route 131 et offre un environnement propice aux loisirs et à la détente.

Un espace pensé pour toutes les générations

Le parc propose quatre zones d'activités pour les enfants de 0 à 12 ans, avec des modules de jeux intégrant des éléments naturels. Des espaces de repos, agrémentés de bancs et de balançoires, permettent de profiter du calme environnant. Ce lieu rassembleur favorise les échanges intergénérationnels et se veut accueillant pour toute la communauté.

Fernand Giguère (1930-2020)

M. Giguère a contribué au développement de la région par des travaux de défrichement, de drainage et d'excavation entre les années 1960 et 1990. Lors de l'acquisition du terrain par la Ville, la famille de M. Giguère a consenti à un don par le biais de la succession, contribuant ainsi à la réalisation de ce projet. Le parc porte le nom de M. Fernand Giguère, en hommage à cette belle générosité et à son engagement envers Lavaltrie.

Une invitation à la découverte

La Ville invite la population à visiter le parc Fernand-Giguère, un symbole de collaboration communautaire et d'investissement collectif pour des infrastructures durables et inclusives.

AVIS IMPORTANT CONCERNANT L'ACCÈS AU FLEUVE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons les consignes suivantes :

Accès au quai

Il est interdit d'utiliser les descentes du quai municipal ou tout autre accès au fleuve à Lavaltrie.

Épaisseur de la glace

En raison de la suspension des activités de l'Association de pêche blanche de Lavaltrie, aucun test d'épaisseur de la glace n'est actuellement effectué.

Sécurité non garantie

L'absence de tests signifie que nous ne pouvons garantir votre sécurité sur la glace.

Nous vous invitons à faire preuve de prudence et à respecter ces consignes pour assurer votre protection et celle de vos proches.

Merci de votre compréhension !



VIGNETTES POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU

Vous utilisez la rampe de mise à l'eau de Lavaltrie ? N'oubliez pas qu'une vignette est obligatoire pour la mise à l'eau de votre embarcation nautique. Les vignettes seront disponibles dès le 14 avril 2025 via votre Portail citoyen, sous l'onglet « [Demande de permis](#) ».

Vignette résident

- Gratuite
- Valide pour 3 ans
- Réservée exclusivement aux résidents de Lavaltrie
- Donne accès à la rampe de mise à l'eau et au stationnement.

Vignette non-résident

- Doit être renouvelée chaque année
- Donne accès à la rampe de mise à l'eau uniquement. Le stationnement n'est pas inclus.

	Résident	Non-résident
Vignette saisonnière	Gratuit	400 \$
Vignette commerciale saisonnière	Gratuit	500 \$
Vignette pour le canot et le kayak	Gratuit*	

*Accès gratuit à la rampe, mais pas d'accès au stationnement.

Pour obtenir tous les détails à ce sujet, veuillez consulter la page « Quai municipal » du site Internet de la Ville. Pour toute question, contactez le Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté :

• loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca • 450 586-2921, option 1

ÉTAT DES PATINOIRES ET DE L'AIRE DE GLISSE

L'accessibilité aux patinoires et à l'aire de glisse varie en fonction des conditions climatiques hivernales. Des fermetures temporaires sont parfois émises de façon préventive afin d'assurer la sécurité de tous et pour maintenir la qualité des glaces et de la surface de glisse pour le reste de la saison.

Pour consulter l'état des patinoires et de l'aire de glisse, rendez-vous sur la page « [État des sites](#) » du site Web de la Ville.



- ◆ Patinoire avec bandes
- Anneau de glace
- ▲ Aire de glisse

Parc Gérard-Lavallée ◆ ● ▲

120, rue Saint-Antoine Sud
Chalet de la Seigneurie

École de la Rive ◆

60, rue Douaire-De Bondy

Parc Louise-Bissot ◆ ●

Rue des Capucines
Roulotte chauffée

Parc Jacques-Auclair ◆ ●

1070, chemin Georges
Chalet des loisirs



LE GARAGE À SIMON EST OUVERT !

La Ville de Lavaltrie est fière de soutenir l'initiative du Garage à Simon, une nouvelle salle qui vient enrichir l'offre culturelle du Café culturel de la Chasse-galerie. Nommée en l'honneur de Simon Roy, cofondateur du Café culturel de la Chasse-galerie, cette salle propose une ambiance chaleureuse et intimiste, parfaite pour la présentation de spectacles variés. Un bel hommage à Simon Roy pour son engagement envers sa communauté et son dévouement à faire rayonner la culture locale.

La programmation 2025 est maintenant disponible et nous vous invitons à découvrir une variété de spectacles au Garage à Simon.

Cette salle est également ouverte aux activités de la Ville et de ses organismes locaux. Situé à côté du Café culturel de la Chasse-galerie (derrière le presbytère), le Garage à Simon est déjà devenu un lieu prisé des Lavaltoises et Lavaltois.

Fête des sucres

4^e ÉDITION!

Samedi 5 avril, 9 h à 13 h | École de la Rive

Repas cabane à sucre (\$)
Tire d'érable | Jeux gonflables

Semaine de relâche

Une relâche bien remplie à Lavaltrie!

Profitez d'une foule d'activités gratuites pour toute la famille!

Découvrez la programmation complète

Inscription en cours!



CONFÉRENCES GRATUITES

Le Chili et l'Argentine, de la Patagonie à l'île de Pâques

Par Pierre-Luc Côté, grand voyageur, conférencier et blogueur

Dimanche 16 mars, à 10 h 30 | Bibliothèque Sylvie-Thouin

Ce grand voyageur vous entraîne dans son périple de trois mois, du trek de Torres del Paine au glacier Perito Moreno, en passant par l'île de Navarino et l'île de Pâques. Une aventure fascinante à travers les grands espaces du Chili et de l'Argentine, racontée en images!

Les oiseaux de Lanaudière

Par la Société d'ornithologie de Lanaudière

Dimanche 6 avril, à 13 h | Bibliothèque Sylvie-Thouin

Découvrez les oiseaux de Lanaudière à travers les superbes photographies de Sylvain Proulx, Lavaltrien passionné et membre émérite de la Société d'ornithologie de Lanaudière.

Inscription en ligne requise
au www.qidigo.com/u/Ville-de-Lavaltrie



ville.lavaltrie.qc.ca/emplois

UN EMPLOI D'ÉTÉ

À TON IMAGE!



La Ville de Lavaltrie est à la recherche d'employés pour sa saison estivale 2025.

Envie d'un emploi qui te fait grandir et te prépare pour l'avenir? À toi de jouer!

TECHNICIEN en génie civil | **MANOEUVRE** parcs et bâtiments
SURVEILLANT parcs, quai et événements | **SAUVETEUR**
INSPECTEUR en règlements municipaux



2024

UN PETIT RÉCAPITULATIF DE LA DERNIÈRE ANNÉE À LA BIBLIOTHEQUE

Plus de 74 000 prêts

Ce sont 1 000 prêts de plus qu'en 2023.

Félicitations à nos passionnés de lecture !

7 500 usagers, dont 2 210 enfants

Un grand merci à cette belle communauté en pleine croissance ! Avec 2 210 jeunes lecteurs, nous sommes fiers de contribuer à l'amour de la lecture. L'objectif est de transmettre cette passion à encore plus de jeunes dans les années à venir !

2 160 livres numériques à portée de main

331 activités pour tous les âges et tous les goûts

Ateliers créatifs, conférences enrichissantes, visites scolaires, clubs de lecture, sorties de la Biblio-Tente et bien plus encore ! La Bibliothèque propose des activités variées pour que chacun y trouve son compte.



COIN ADOS

La Bibliothèque devient un lieu encore plus dynamique et accueillant pour les adolescents ! Que ce soit pour lire, étudier ou simplement se détendre, le coin ados est conçu pour favoriser l'épanouissement, l'apprentissage et le plaisir.

Nouveau !

Deux fauteuils poires (« bean bag ») ultraconfortables ont été ajoutés au décor pour rendre cet espace encore plus convivial. Parfait pour relaxer, bouquiner ou simplement se retrouver entre amis !

Viens découvrir ton nouvel espace préféré à la Bibliothèque !

PREMIERS LECTEURS : COMMENT REPÉRER FACILEMENT LES LIVRES



Pour aider les jeunes lecteurs, l'équipe a ajouté une étiquette facilement repérable sur les livres à gros caractères, spécialement conçus pour les premiers lecteurs.

C'est une manière simple et rapide de trouver les ouvrages parfaits pour débiter la lecture.

PLAINTES ET REQUÊTES

Afin de centraliser la réception des plaintes et requêtes et d'assurer un suivi personnalisé pour chaque citoyen, toutes plaintes et requêtes doivent être faites par l'entremise de votre Portail citoyen, sous l'onglet « Plaintes et requêtes ». Nous vous invitons à prioriser ce service en ligne. Si vous êtes dans l'impossibilité d'accéder au formulaire électronique, veuillez composer le 450 586-2921, option 1.



DOMMAGES CAUSÉS LORS DU DÉNEIGEMENT

Si vous constatez que des dommages ont été causés à votre propriété lors du déneigement des rues, et ce, même s'ils ne sont pas entièrement visibles, il est important de nous en aviser le plus rapidement possible. Pour ce faire, veuillez remplir une plainte détaillée en ligne, en vous rendant sur votre [Portail citoyen](#). Au besoin, communiquez avec nous en composant le 450 586-2921, option 3.

Puisque certains dommages sont visibles seulement au printemps, **veuillez noter que la date limite pour formuler une plainte est le 30 avril 2025.**



RAPPELS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

La Ville de Lavaltrie souhaite vous rappeler que tout propriétaire de chien doit enregistrer son animal et acquitter les frais annuels pour la licence (médaille). De plus, dans un endroit public, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre. Un chien de 20 kg et plus doit porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais. En cas de non-respect du *Règlement relatif aux animaux*, des constats d'infraction peuvent être émis. La SPCA Lanaudière / Basses-Laurentides a le mandat de faire appliquer ce règlement. Toute plainte à ce sujet doit leur être communiquée directement, en composant le 450 222-1112.

Rendez-vous sur la page « Contrôle animalier » du site Internet de la Ville pour en savoir plus à ce sujet.

STATIONNEMENT EN HIVER

Jusqu'au 15 avril, entre minuit et 8 h, le stationnement est interdit dans les rues, sauf lors des levées d'interdiction.

Comment être informé des levées d'interdiction de stationnement ?

- En jetant un coup d'œil au panneau électronique situé au coin des rues du Tricentenaire et Saint-Antoine Nord ;
- En vous abonnant au nouveau système d'alerte de masse Alerte Lavaltrie via votre [Portail citoyen](#) ;
- En consultant la section « [Stationnement en hiver](#) » du site Web de la Ville.



Attention : contravention et remorquage aux frais du contrevenant.

Cet hiver, avant de se stationner, il suffit de s'informer !

COLLABORATION DEMANDÉE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

La Ville de Lavaltrie sollicite la collaboration de tous les résidents afin de faciliter les opérations de déneigement.

Merci de bien vouloir :

- Retirer les paniers de basketball ayant été mis en bordure de rue ;
- Placer les bacs roulants (ordures, recyclage et compost), ou les sacs de papier, à l'intérieur de votre entrée. Les roues de votre bac doivent être placées vers votre domicile, et non vers la rue. À noter que les bacs doivent être déneigés. Les bacs pris dans la glace ou enneigés ne seront pas vidés.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de mettre la neige de votre entrée dans la rue ou encore de restreindre l'accès aux bornes d'incendie en l'obstruant avec de la neige. Merci de votre précieuse collaboration.

Nouveau !

ALERTE LAVALTRIE

CHANGEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE DE MASSE

Pour recevoir les alertes émises par la Ville de Lavaltrie, vous devez vous inscrire au nouveau système d'alerte de masse Alerte Lavaltrie, accessible via votre [Portail citoyen](#). Une fois votre compte créé, il sera possible de modifier vos coordonnées et vos préférences en tout temps :

Types d'alertes souhaités

Mesures spéciales en lien avec la sécurité publique, avis d'ébullition, travaux routiers, rappels divers, événements à venir, etc.

Moyens de communication souhaités

Appel, texto, courriel et/ou notification via l'application mobile Portail Lavaltrie.

VOUS ÉTIEZ INSCRIT AU SYSTÈME D'ALERTE DE MASSE CITAM ?

CITAM n'est plus utilisé depuis le 25 janvier 2025. Il est important de savoir que les données de CITAM n'ont pas été transférées vers le nouveau système Alerte Lavaltrie. Il est de la responsabilité de chacun de s'inscrire à Alerte Lavaltrie pour continuer de recevoir les avis émis par la Ville.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à **Alerte Lavaltrie**, il suffit de se créer un compte gratuitement sur votre [Portail citoyen](#) et de suivre les indications afin de vous abonner aux divers types d'avis.

Vous n'avez pas d'adresse courriel ?

Il est tout de même possible de vous inscrire à Alerte Lavaltrie. Veuillez communiquer avec nous en composant le 450 586-2921, option 1.



PRÉVENIR LA FRAUDE TÉLÉPHONIQUE

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir les fraudes faites au téléphone :

- Ne vous fiez pas au numéro indiqué sur l'afficheur pour identifier votre interlocuteur, et ce, même s'il s'agit d'un « numéro de téléphone officiel ». Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes.
- N'agissez pas dans l'immédiat, même si votre interlocuteur semble dire que la situation est urgente. Méfiez-vous également si un membre de la famille vous demande de l'argent de façon urgente et vous fournit des instructions sur la manière de lui envoyer le montant.
- Refusez de faire tout transfert d'argent ou achat par téléphone.
- Ne donnez ou ne confirmez aucune information personnelle et bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des informations qu'ils possèdent déjà. Il s'agit d'un leurre pour vous mettre en confiance.
- Si la personne au téléphone se montre insistante, a recours à des menaces ou hausse le ton, raccrochez. Gardez en tête qu'aucun organisme gouvernemental n'emploie de ton menaçant ou n'effectue de pression.

Pour signaler une fraude ou demander de l'aide, communiquez avec la Sûreté du Québec en composant le 310-4141 ou *4141 avec votre cellulaire, ou contactez le Centre antifraude du Canada : 1 888 495-8501.



COLPORTAGE : NOUVELLES INTERDICTIONS POUR LES VENDEURS ITINÉRANTS

La *Loi sur la protection du consommateur* a été renforcée afin de mettre fin à certaines situations problématiques. En effet, depuis le 7 novembre 2024, des produits et des services sont désormais interdits aux commerçants itinérants.

Désormais, ils ne peuvent plus faire de porte-à-porte ou contacter des clients potentiels pour passer chez eux dans le but de conclure certains contrats. Ces contrats concernent :

- Un appareil de chauffage ou de climatisation (climatiseur, thermopompe, fournaise, système de géothermie, etc.);
- Un service de décontamination;
- Un service d'isolation;
- Du crédit, comme un plan de financement, sauf s'il s'agit d'une banque ou d'une coopérative de services financiers;
- Une location à long terme de biens, sauf pour les entreprises de télécommunications, par exemple pour la location d'un modem.

Il est important de savoir que les colporteurs doivent détenir un permis pour pouvoir faire de la sollicitation à domicile sur tout le territoire de Lavaltrie.

Considérant que la Ville délivre très peu de permis à cet effet, soyez d'autant plus vigilant si un vendeur itinérant se présente à votre domicile. En cas de doute, nous vous invitons à consulter la page « Colportage » de notre site Internet pour vérifier les autorisations de colportage en cours.

Si vous êtes sollicités par un colporteur illégal ou que ce dernier se fait insistant, nous vous invitons à communiquer rapidement avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 avec votre cellulaire.



L'IMPORTANCE DE BIEN DÉGAGER LES ISSUES EN HIVER

Après chaque chute de neige importante, assurez-vous de bien dégager les accès à votre domicile (portes, fenêtres, escaliers, balcons, terrasses) afin de pouvoir l'évacuer rapidement en cas d'incendie ou pour obtenir de l'aide facilement si une intervention médicale est nécessaire. Assurez-vous également que ceux-ci ne soient pas coincés par la glace.

De plus, lorsque vous procédez au déneigement de votre entrée, veillez à ne pas enneiger les bornes d'incendie.

Ces simples gestes pourraient sauver des vies en situation d'urgence.

TROUSSE 72 H : ÊTES-VOUS PRÊTS À FAIRE FACE À UNE SITUATION D'URGENCE ?

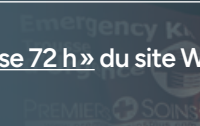
Alors que notre équipe municipale et les services de sécurité publique sont prêts à réagir rapidement en situation d'urgence, les citoyens ont aussi une grande responsabilité, soit celle de subvenir aux besoins de leur famille en cas d'urgence.

Il est donc fortement conseillé de préparer une trousse (un sac à dos ou un bac, par exemple) qui vous permettra d'assurer les besoins de toute la maisonnée pendant un délai de 72 heures, soit 3 jours.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans cette trousse :

1. De l'eau potable (6 litres par personne);
2. De la nourriture non périssable;
3. Un ouvre-boîte manuel;
4. Une radio à piles et des piles de rechange;
5. Une lampe frontale ou une lampe de poche ainsi que des piles de rechange;
6. Des chandelles ainsi qu'un briquet ou des allumettes;
7. Une trousse de premiers soins.

Pour en savoir plus, consultez la page « Trousse 72 h » du site Web de la Ville.





ÉCOCENTRE DE LAVALTRIE

Nouveau service offert aux citoyens !

Qu'est-ce qu'un écocentre ?

Il s'agit d'un endroit où les citoyens peuvent se départir tout à fait gratuitement de leurs matériaux de construction qui ne sont pas admissibles aux collectes des ordures. Ils peuvent également y déposer leurs encombrants, sans devoir attendre la prochaine collecte, ainsi que leurs surplus de résidus verts, comme les feuilles ou le gazon. Les peintures et les huiles ainsi que le matériel électronique (serpuariens) sont également acceptés.

Un écocentre est un maillon important dans la gestion des matières résiduelles afin de valoriser une grande quantité de déchets et de les détourner des sites d'enfouissement.

Pour tout savoir sur l'écocentre de Lavaltrie, consultez le www.ville.lavaltrie.qc.ca/ecocentre.

Accès et utilisation

L'écocentre est un service gratuit, réservé à l'usage des citoyens de Lavaltrie seulement. La présentation d'une pièce d'identité valide avec photo est requise lors de la visite.

Les entrepreneurs en construction, les commerçants et les représentants d'institutions n'ont pas accès à l'écocentre. L'accès est également refusé aux camions lettrés, à moins que son propriétaire présente un permis de construction valide, relié à son domicile personnel.

Heures d'ouverture

Horaire hivernal

Samedi :
7 h à 12 h et 13 h à 16 h

Du 1^{er} décembre au 31 mars

Horaire estival

Jeudi :
12 h à 16 h et 17 h à 20 h
Vendredi et samedi :
7 h à 12 h et 13 h à 16 h

Du 1^{er} avril au 30 novembre

L'accès à l'écocentre peut être refusé jusqu'à 30 minutes avant l'heure de fermeture du dîner et de la fin de journée, selon la quantité de matière à décharger.



Types de véhicules acceptés

- Les voitures et les camionnettes, avec ou sans remorque ;
- Les remorques de 5 X 8 pieds ou les remorques dont le volume est de 4 m³ et moins. Les remorques avec un mécanisme à benne basculante sont acceptées, à condition que le mécanisme ne soit pas activé.

Utilisation de l'écocentre

- Un maximum de 8 visites par année, par lieu de résidence, est permis ;
- Le volume maximal des matières par visite est de 6 X 10 X 2,5 pieds ou de 4 m³.

Les résidus domestiques dangereux (RDD), le matériel électronique ainsi que les résidus verts ne sont pas comptabilisés dans cette quantité.

- Si le volume de matière dépasse la quantité maximale, une visite peut être comptabilisée comme deux.
- Les visiteurs doivent décharger eux-mêmes et manuellement leurs matières et en faire le tri par catégorie.

⚠ En tout temps, il est interdit de déposer quelque matière que ce soit à l'extérieur de l'écocentre.



✓ Matières acceptées

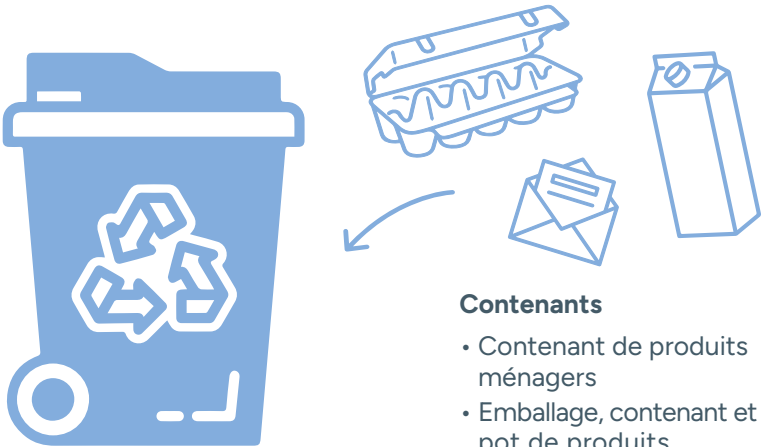
Seuls les résidus générés dans le cadre d'activités domestiques sont acceptés.

- Matériaux de construction, de rénovation et de démolition (gypse, isolant, bois, métal, bardeaux d'asphalte, etc.) ;
- Résidus verts (feuilles, pelouse, résidus de jardin) ;
- Agrégats (roche, béton, asphalte, etc.) ;
- Encombrants (électroménagers, meubles, matelas, etc.) ;
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, huile, néons, batteries, fluocompactes, solvants, aérosols). Les RDD doivent être apportés dans leur contenant d'origine ;
- Produits électroniques (systèmes audio, ordinateurs, imprimantes, téléviseurs, téléphones, etc.) ;
- Bonbonnes de propane à usage résidentiel de moins de 20 lb.

✗ Matières refusées

- Ordures ménagères (sacs de déchets) ;
- Matières recyclables* ;
- Pneus* ;
- Appareils réfrigérants (climatiseurs, réfrigérateurs, etc.)* ;
- Bonbonnes de propane de 20 lb et plus ;
- Déchets ou résidus dangereux résultant d'activités commerciales, industrielles ou institutionnelles* ;
- Sable, terre et branches* ;
- Matières explosives (armes, dynamites, balles de fusil, feux d'artifice, etc.) ;
- Verre, styromousse* ;
- Déchets médicaux ;
- Carcasses d'animaux ;
- Matières surdimensionnées (roulottes, bateaux, spas, etc.).

* Ces matières sont acceptées à l'écocentre Dépôt Rive-Nord, situé au 1001, chemin Saint-Joseph, à Saint-Thomas, pour les citoyens de Lavaltrie.



COLLECTE DU RECYCLAGE

Quoi mettre dans le bac bleu ?

Seuls les contenants, les emballages et les imprimés doivent être mis au recyclage.

Imprimés

- Journal et circulaire
- Enveloppe et feuille de papier
- Cahier
- Billet de loterie
- Facture
- Etc.

Contenants

- Contenant de produits ménagers
- Emballage, contenant et pot de produits alimentaires
- Boîte de carton
- Assiette et papier d'aluminium
- Emballage de plats à emporter et préparés

Emballages

- Boîte à œufs
- Casseau de fruits
- Conserve
- Sac de papier
- Etc.

Exceptions : Les aérosols et les emballages de protection en styromousse ne doivent pas être mis dans le bac bleu.



LES BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants et les emballages.
- Retirer les couvercles des pots et des contenants.
- Séparer les matières composant l'emballage.
Ex. sortir le sac de céréales de la boîte de carton.
- Faire des boulettes d'aluminium, même si elles sont légèrement souillées, avant de les mettre dans le bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

Le geste peut sembler banal, mais choisir les bonnes matières qu'on dépose dans le bac de récupération permet de transformer les matières recyclables et leur donner une deuxième vie.

PLUS DE DÉTAILS

Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, consultez le bacimpact.ca.

Depuis janvier 2025, la collecte du recyclage est assurée par Éco Entreprises Québec (ÉEQ), dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective au Québec. **Désormais, aucun surplus (sac de plastique, boîte, etc.) n'est accepté à côté du bac.**



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION D'APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Afin d'assurer une gestion sécuritaire des gaz réfrigérants très polluants contenus dans les appareils comme les réfrigérateurs et les congélateurs, la MRC de D'Autray a mis en place un programme de récupération qui permet de récupérer plus de 95% de ces matières de l'appareil. Autrement, ces gaz à effet de serre seraient libérés dans l'environnement.

Tout résident qui se rend à l'écocentre Dépôt Rive-Nord (1001, chemin Saint-Joseph, à Saint-Thomas) pour y déposer un réfrigérateur ou un congélateur à usage domestique ayant une capacité entre 10 et 25 pi³ recevra un chèque de 50 \$ par la poste dans un délai pouvant aller jusqu'à 3 mois.

Informations supplémentaires

Veuillez contacter directement la MRC de D'Autray :
info@mrcautray.qc.ca | 450 836-7007, poste 2547



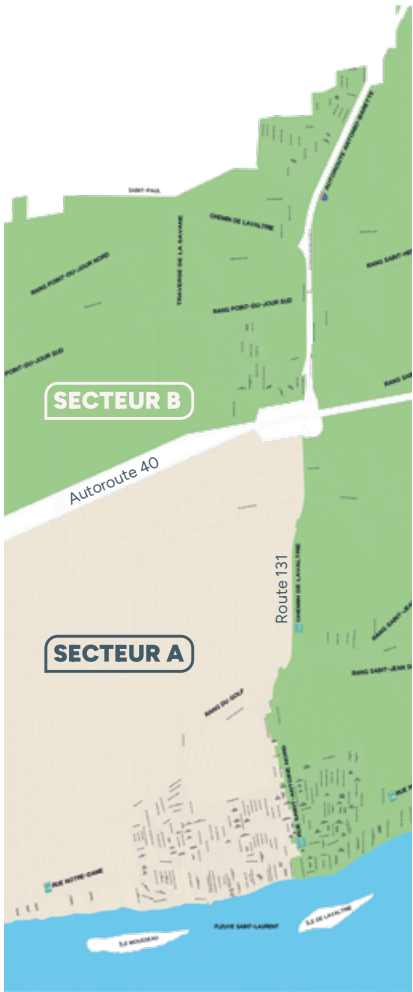
LES ENCOMBRANTS

Qu'est-ce qu'une collecte d'encombrants ?

Il s'agit d'une collecte lors de laquelle sont ramassés les gros rebuts, tels que les appareils ménagers et le mobilier.

La collecte des encombrants se fait 5 fois par année pour chacun des secteurs :

SECTEUR A	17 mars	SECTEUR B	24 mars
	12 mai		19 mai
	9 juin		16 juin
	7 juillet		14 juillet
	13 octobre		20 octobre



✓ Matières acceptées lors de la collecte des encombrants

- Les appareils électroménagers : lave-vaisselles, cuisinières, laveuses, sécheuses, etc. ;
- Les toiles de piscine et tapis roulés et attachés ;
- Le mobilier : tables, chaises, bibliothèques, lits, divans, matelas, bureaux, etc. ;
- Les réservoirs à eau chaude, toilettes, baignoires, éviers, etc. ;
- Les barbecues, petits appareils électroménagers ou électriques : micro-ondes, aspirateurs, etc. ;
- Les branches d'arbre d'un diamètre de moins de 5 cm (2 pouces) et d'un maximum de 150 cm (59 pouces) de longueur. Les branches doivent obligatoirement être ficelées en ballot et un maximum de 4 ballots sera collecté.

✗ Matières refusées lors de la collecte des encombrants

- Les matières compostables, recyclables et les sacs d'ordures ménagères. Aucun bac supplémentaire, aucun surplus de déchets, de déchets en vrac ou de sacs poubelle ne seront collectés ;
- Les appareils réfrigérants : refroidisseurs d'eau, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc. ;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, solvants, pesticides, batteries, lampes fluorescentes, etc. ;
- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ;
- Les appareils électroniques : téléviseurs, ordinateurs, cellulaires, etc. ;
- Les souches et les troncs d'arbres ;
- Les pneus.

Pour savoir comment il est possible de disposer des matières refusées dans la collecte des encombrants, veuillez consulter la page « [Écocentre de Lavaltrie](#) » du site Internet de la Ville.

CALENDRIER des collectes 2025

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5			8	9		11
12			14	15	16	17
19			22	23		25
26			28	29	30	31

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2			5	6		8
9			11	12	13	14
16			19	20		22
23			25	26	27	28

MARS

D	L	M	M	J	V	S
2			5	6		1/8
9			11	12	13	14
16			19	20		22
23			25	26	27	28
30						

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
			2	3		5
6			8	9	10	11
13			16	17		19
20			22	23	24	25
27			30			

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1		3
4			6	7	8	10
11			14	15		17
18			20	21	22	24
25			28	29		31

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1			3	4	5	
8			11	12		14
15			17	18	19	
22			25	26		28
29						

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3		5
6			9	10		12
13			15	16	17	
20			23	24		26
27			29	30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						2
3			6	7		9
10			12	13	14	
17			20	21		23
24			26	27	28	

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			3	4		6
7			9	10	11	
14			17	18		20
21			23	24	25	
28						

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2		4
5			7	8	9	
12			15	16		18
19			21	22	23	
26			29	30		

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2			4	5	6	
9			12	13		15
16			18	19	20	
23			26	27		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		2	3	4	5	6
7			10	11		13
14			16	17	18	19
21			24	25		27
28			30	31		

Ordures ménagères  Secteur A  Secteur B  Matières compostables  Matières recyclables  Encombrants pour ce secteur

N.B. La collecte des retailles et petites branches de cèdre est disponible du mois de mai jusqu'à la fin octobre. Une fois la coupe de vos cèdres effectuée, il suffit de composer le 450 434-7512, afin qu'Arbressence vienne les récupérer sans frais et directement à votre domicile.